

## Calendrier de paiement de votre retraite

**Votre retraite Enim vous est versée à la fin de chaque mois. Retrouvez ci-dessous les dates de mise en paiement pour l'année 2025.**

### Quand votre retraite est-elle payée ?

L'Enim vous verse votre retraite suivant le calendrier prévisionnel ci-dessous, **sans vous adresser d'avis de paiement mensuel** :

- Jeudi 23 janvier 2025
- Jeudi 20 février 2025
- Jeudi 20 mars 2025
- Mercredi 23 avril 2025
- Jeudi 22 mai 2025
- Mardi 24 juin 2025
- Mercredi 23 juillet 2025
- Vendredi 22 août 2025
- Mardi 23 septembre 2025
- Jeudi 23 octobre 2025
- Vendredi 21 novembre 2025
- Mardi 23 décembre 2025

### Quelles sont les modalités de versement de votre pension ?

**La pension de retraite de l'Enim est versée mensuellement.**

### Quand votre compte est-il crédité ?

L'enregistrement effectif de votre retraite sur votre compte **peut varier de un à quatre jours à partir de la date de mise en paiement, selon les délais de traitement de votre banque.** Il vous revient de voir avec elle dans quels délais votre compte est ensuite crédité.

### Vous êtes pensionné de l'Enim et vous partez résider à l'étranger : comment est payée votre pension de retraite ?

La retraite peut être payée sur un compte bancaire français ou étranger (il est nécessaire de transmettre le RIB comportant les numéros IBAN et BIC).

### Que faire en cas de retard de paiement ?

Avant de contacter le Département des politiques sociales maritimes de retraite (DPR) de l'Enim, vérifiez d'abord que les raisons de ce retard ne sont pas imputables à votre banque.

## Pourquoi votre retraite est-elle payée au plus tard le 30 de chaque mois ?

En théorie, le versement d'une pension se fait à terme échu, c'est-à-dire au début du mois qui suit le mois écoulé. L'Enim, pour mieux vous servir, anticipe ce paiement en l'effectuant avant la fin du mois concerné. Le calendrier annuel des paiements est planifié au début de chaque année, en tenant compte des jours non travaillés.

## Versement à un tiers

Dans certains cas (personne hospitalisée, sous tutelle ou curatelle...), la retraite est versée à un tiers. Les règles de paiement sont identiques.

Votre situation change ?

Vous déménagez ? Vous changez de compte bancaire ? Votre situation familiale évolue ? **Signalez tout changement à l'Enim via votre [Espace personnel Enim](#) [1].**

Pour plus de précisions sur les démarches à effectuer, consultez la page [Votre situation change](#) [2].

## **CONTACT :**

### **Courriel :**

[ue.mine@tafetiarter](mailto:ue.mine@tafetiarter) [3]

### **Téléphone :**



*du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine*

### **Adresse de correspondance :**

Enim

Département des politiques sociales maritimes de retraite (DPR)

27 quai de Solidor

CS 31854

35418 Saint-Malo Cedex

[Tous les contacts à votre écoute](#) [4]

### **Références juridiques :**

- [Article 1342-2 du code civil](#) [5]
- [Articles art. L 132-3 à L.132-4 du code de l'action sociale et des familles](#) [6]
- [Circulaire Cnav n°2013/20 du 21/03/2013](#) [7]

**URL source:** <https://www.enim.eu/retraite/calendrier-de-paiement-de-votre-retraite>